

PEYRE

IMMOBILIER

BAREME DES PRESTATIONS 2026

HONORAIRES DE VENTE

à la charge du vendeur

Jusqu'à 300 000 €	15 000 € TTC
Mandat simple	5 % du prix HAI*
Mandat exclusif	5 % du prix HAI*

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du locataire

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989
 - Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : **12 € TTC/m²**
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 € TTC/m²**
2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)
 - Honoraires : 1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

HONORAIRES DE GESTION

à la charge du bailleur

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : **6,8 % TTC**
Honoraires garage et stationnement: **35 € TTC**

*Honoraires d'agence inclus